

(N<sup>o</sup> 17.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 1864.

---

### **Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département de la Justice un crédit supplémentaire de 800,000 francs.**

*(Voir les Nos 51 et 52 de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. le Baron d'ANETHAN, PIRMEZ, le Vicomte du BUS, le Baron  
DE RASSE, GHELDOLF et LONHIENNE, Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi soumis à vos délibérations a pour objet une demande de crédit supplémentaire de 800,000 francs au Département de la Justice, pour couvrir les dépenses résultant de la fabrication, dans les prisons de l'État, de produits destinés à l'exportation, pendant l'année 1865.

Un premier crédit d'un million avait été alloué aux mêmes fins au Département de la Justice pour l'exercice 1865. Le crédit ayant été insuffisant, un crédit supplémentaire est devenu nécessaire.

Il est, au surplus, justifié par le compte-rendu des opérations, qui accompagne l'exposé des motifs du Projet de Loi.

Il résulte de ce compte que des bénéfices importants ont été réalisés sur la fabrication dans les prisons, dont les produits continuent à être recherchés.

Votre Commission de la Justice, à laquelle vous avez renvoyé ce Projet de Loi, à l'unanimité des membres présents a l'honneur, Messieurs, de vous en proposer l'adoption.

*Le Président-Rapporteur,*  
LONHIENNE.